

# CAP EMPLOI 06

Handicap, recrutement & maintien

HANDY06  
JOB

Alternance Secteur Privé

## Contrat d'apprentissage

**Le contrat d'apprentissage est une formation en alternance composée d'une partie théorique et d'un enseignement général et pratique dispensés dans un centre de formation des apprentis (CFA), d'un organisme de formation agréé ou à l'université, et d'une partie professionnelle réalisée au sein de l'entreprise.**

### Pour qui ?

- Tout employeur de droit privé assujéti au financement de la formation professionnelle continue
- Toute personne bénéficiaire de l'obligation d'emploi\* quel que soit son âge et son niveau de qualification.

(\*un titre délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou par la sécurité sociale rapprochez-vous de votre Cap emploi pour confirmer votre éligibilité)

### Objectif

**Obtenir un diplôme ou titre professionnel** enregistré dans le RNCP \* du niveau CAP à Bac +5\*

\*Répertoire national des certifications professionnelles



## Formation et déroulé

- **Le maître d'apprentissage** est un salarié de l'entreprise qui **doit être titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel** correspondant au diplôme ou titre préparé par l'apprenti et justifiant d'une année d'expérience
- **ou justifier de 2 années d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée.

La formation doit être de 25 % minimum de la période d'apprentissage



## Quel contrat ?

- **CDD de 6 mois à 3 ans** voire 4 ans si le handicap nécessite un aménagement spécifique.
- **CDI s'il débute par une période d'apprentissage.** Le contrat peut être conclu à temps partiel sur prescription du médecin du travail / selon situation de la personne



## Quelle rémunération

- - **de 18 ans** : 27% à 55% du SMIC
- **De 18 ans à - de 21 ans** : 43 à 80 % du SMIC
- **De 21 ans à - de 26 ans** : 53 à 93 % du SMIC
- **A partir de 26 ans** : 100% du SMIC



## Intervention financière de l'OPCO

Prise en charge du coût pédagogique par l'OPCO à hauteur de 9,15€/h minimum ou selon accords de branche de l'entreprise



## Aides de l'État

**Aide au recrutement de 6 000 €**  
(sans condition d'âge pour l'apprentissage)

**Quel que soit le diplôme**  
(jusqu'au niveau Master)

**Entreprises - de 250 salariés**  
Sans condition.

**Entreprises + de 250 salariés**  
Si engagement à atteindre le quota alternants)

Versée mensuellement la 1ère année du contrat

Exonération de certaines charges sociales



## Aides de l'Agefiph

(selon critères d'éligibilité)

- **Contrat d'une durée de 6 à 36 mois** : entre 1 000 € et 3 500 € selon la durée du contrat
- **CDI** : 4 000 €



## Avantages pour l'employeur

- Un **recrutement sur mesure**
- Un **appui personnalisé** pour les démarches administratives
- Des **aides** et des **exonérations**
- Une **gestion prévisionnelle des compétences**
- La **comptabilisation de l'alternant** reconnu travailleur handicapé dans le cadre de l'obligation d'emploi (OETH) et des quotas de 5% d'alternance des entreprises de plus de 250 personnes
- Un **accompagnement tout au long du contrat**
- Développement d'une **politique RH inclusive et volontariste**